



© Prisma

AVENUE DE CHANZY À LAVAL

CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE SUR SON AMÉNAGEMENT DU 24 NOVEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2023

Cycliste, piéton, automobiliste, utilisateur des transports en commun sur l'axe Chanzy à Laval, **participez à la concertation réglementaire sur son aménagement du 24 novembre au 22 décembre 2023**

1 / UN AMÉNAGEMENT INTÉGRÉ POUR PLUS DE MOBILITÉS DURABLES SUR LE TERRITOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION

1 / POUR PLUS DE MOBILITÉ DURABLES

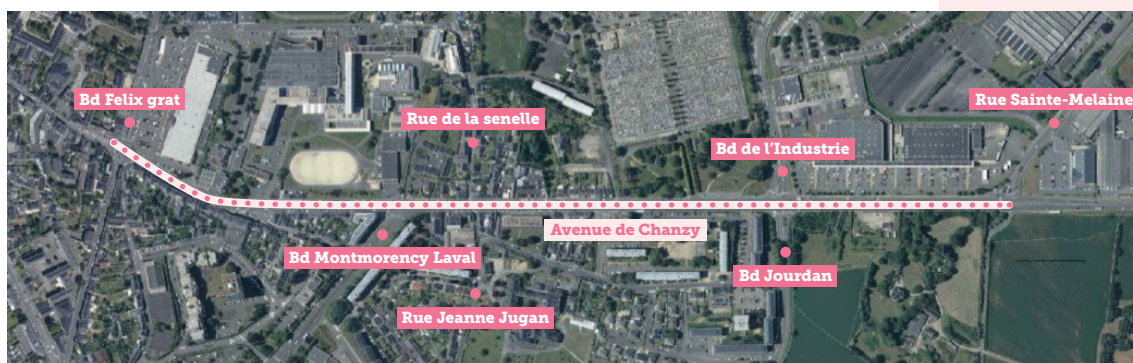
Laval Agglomération s'inscrit dans une volonté et une démarche globale de développer les mobilités durables :

- Une étude menée en 2017 a permis d'identifier des corridors potentiels de voies réservées, avec l'objectif d'améliorer le réseau de transport en commun (régularité des horaires, meilleur cadencement...).
- De nombreuses expérimentations d'aménagements cyclables ont été conduites depuis 2020.
- **Depuis début 2021, Laval Agglomération mène des actions fortes et concrètes sur le territoire pour conduire cette politique de développement des mobilités durables :** gratuité des bus le week-end et les jours fériés, mise en place d'un système de priorité feux pour les bus, projet de voie réservée au transport en commun sur la future Place du 11 Novembre, rue de Strasbourg, dispositif de covoiturage "Klaxit" en lien avec les entreprises pour les déplacements domicile/travail, 300 vélos à assistance électrique (VéLA) en location à ce jour, une aide à l'achat de vélo cargo à assistance électrique.
- L'expérimentation sur des voies réservées bus et vélos notamment sur l'avenue de Chanzy s'inscrit dans cette démarche.

2 / DES EXPÉRIMENTATIONS, UNE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC ET DES ÉTUDES MENÉES POUR AFFINER LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

2 / POUR PLUS D'ÉCHANGES ET DE PARTAGES

En juillet 2021 une expérimentation de voies bus/cycles a été menée sur les voies de droite de l'avenue de Chanzy à Laval (à l'est de l'agglomération).



L'objectif était :

- D'améliorer le partage de l'espace public pour accroître les mobilités actives afin de répondre aux enjeux de santé, de sécurité, d'efficacité et de continuité urbaine.
- D'optimiser les temps de trajets en bus et à vélo.

Cette expérimentation a été validée par les communes concernées, le Centre d'Études et d'expertise sur les Risques, la Mobilité et l'Aménagement, les services de l'État, le Conseil départemental de la Mayenne et s'est déroulée en plusieurs étapes :

- Observations préalables aux aménagements en juillet 2021.
- Mise en place de l'expérimentation à l'été 2021.

- Observations après aménagements en septembre 2021.
- Ajustement du dispositif à la suite de premiers retours à l'automne 2021 : modification de la signalétique, synchronisation de feux.
- Evaluations en octobre 2021, mai 2022 et avril/mai 2023 (comptages, constats visuels, mesures de temps de parcours).

L'expérimentation a conduit à améliorer le dispositif pour la sécurité et l'accessibilité en faveur des usagers et de la fluidité du trafic.

Elle a été alimentée par une phase d'échanges avec la population en 2021-2022 :

- Septembre 2021 : prise en compte des observations des usagers pour ajuster le dispositif.
- Novembre 2021 : réunions publiques et questionnaire en ligne pour recueillir l'avis des habitants de Laval Agglomération sur la phase d'expérimentation.
- Mai 2022 : balade commentée sur l'axe.
- Juin 2022 : entretiens individuels avec les référents techniques de Laval Agglomération et des partenaires institutionnels concernés.
- Juin 2022 : deux ateliers avec un panel d'usagers qui a exprimé la volonté d'un réaménagement global des voies bus-vélos pour un partage harmonieux des différents modes de transports.
- Juillet – septembre 2022 : vote en ligne sur six propositions d'aménagement qui a fait ressortir les enjeux de sécurité, de création de voies dédiées aux mobilités douces et actives avec la proposition d'une piste cyclable en site propre sur l'axe Bonchamp-Laval.

2 / POUR PLUS D'ÉCHANGES ET DE PARTAGES



Toutes ces étapes (échanges avec le public, phase d'évaluation, comptages, constats visuels, mesures des temps de parcours, etc.) ont permis d'alimenter en octobre 2022 une étude de faisabilité, qui avait pour but d'étudier différents scénarios afin de faire évoluer les aménagements et les pérenniser.

3 scénarios ont été étudiés avec pour objectifs :

1. La sécurisation des traversées de carrefours « chacun sa place, un marquage pour tous ».

2. Le rééquilibrage du partage de la voie afin que chaque mode s'y retrouve.
3. La création d'itinéraires cyclables alternatifs.

Une série de réunions réunissant Laval Agglomération et ses partenaires (État, Département, communes concernées) **a participé à l'élaboration et la sélection de ces scénarios entre janvier et mai 2023.**

3 / UN SCÉNARIO RETENU

A la suite des comités, les principes du scénario 1 ont été validés sur l'axe Chanzy. Il consiste à y réaliser progressivement des aménagements sécurisés pour les modes doux (voie verte et piste cyclable) et à supprimer les couloirs bus / vélo.

Ce scénario prévoit :

- **La réalisation d'une voie verte dans un premier temps** (pouvant être empruntée par les piétons, les cycles et autres engins de déplacements personnel, contrairement à une piste cyclable dédiée aux cycles et aux engins de déplacement personnels) sur le tronçon situé coté Intermarché/Bricomarché (du carrefour avenue Chanzy/rue saint Melaine au carrefour avenue Chanzy/bd industrie).
- **Dans un second temps, la construction d'une piste cyclable bidirectionnelle** unilatérale côté nord de l'avenue (en parallèle du trottoir, du carrefour avenue Chanzy/ bd industrie au carrefour avenue Chanzy/bd Felix Grat). La voie verte comme la piste cyclable sont séparées physiquement des voies de circulation automobile.



VOIE VERTE



PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE

- **La suppression progressive des voies bus /vélo sur le tronçon qui accueillera la voie verte puis sur celui qui intégrera une piste cyclable.** Les voies de circulations devront être réaménagées afin de sécuriser les traversées pour les modes doux (piétons, cycles, etc.). Il s'agira aussi de conserver la capacité de circulation et la largeur minimale d'une route départementale (RD57) structurante classée à grande circulation (RCG).

**2 /
POUR PLUS D'ÉCHANGES
ET DE PARTAGES**

**3 /
POUR PLUS D'ESPACES
SÉCURISÉS**

- **La ville de Laval prévoit de moderniser les contrôleurs de feux et de redessiner la géométrie des carrefours de l'axe Chanzy, en particulier pour :**

- réduire la longueur de traversées piétonnes et cyclables.
- accentuer la différenciation cycle/piéton.

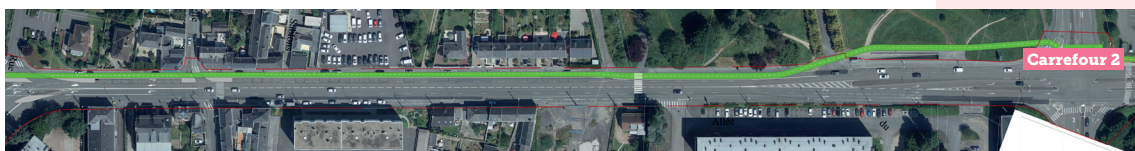
Laval Agglomération n'étant pas le gestionnaire de l'avenue Chanzy, le réaménagement des carrefours est porté par la ville de Laval en lien avec le conseil départemental de la Mayenne et la direction départemental des territoires.

Le scénario comprend trois séquences :

Séquence 1 : la piste cyclable bidirectionnelle passe au nord de l'avenue de Chanzy, une place de stationnement est supprimée à l'ouest. (cercle rouge)



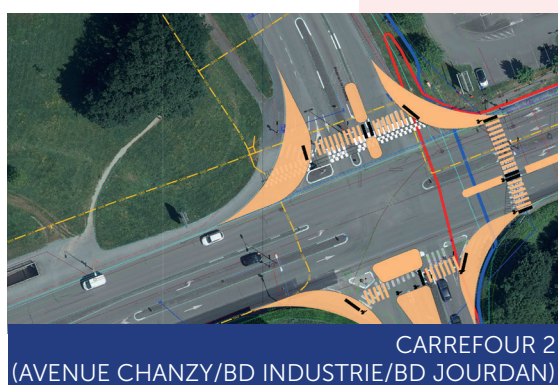
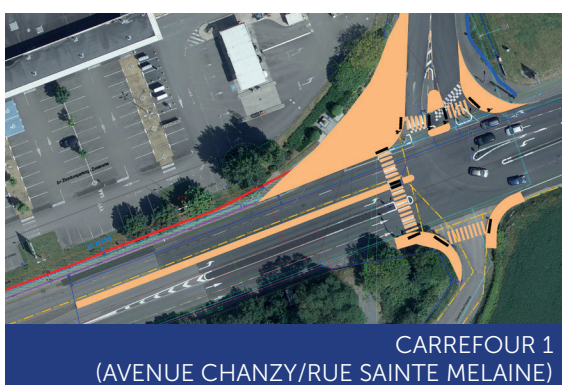
Séquence 2 : la piste cyclable bidirectionnelle poursuit son cheminement au Nord de l'avenue. Une traversée piétonne se ferait au droit du cimetière (double flèche jaune) ce qui impliquerait un rétrécissement de la voirie.



Séquence 3 : une voie verte est aménagée au Nord de l'avenue Chanzy. À la suite de cet aménagement, la circulation en 2+2 voies sur cette séquence est rétablie.



Hypothèses de travail alternatives, dans le cadre de la modernisation des carrefours, à confirmer par une étude de circulation.



Conformément à l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, Laval agglomération ouvre une concertation complémentaire aux étapes précédentes, qui portera en particulier sur le scénario 1 retenu pour l'aménagement de l'axe Chanzy.

La concertation vise les objectifs suivants :

- Informer sur les caractéristiques du scénario d'aménagement de l'axe Chanzy et les différentes étapes ayant mené à ce choix (expérimentation, première phase de concertation, études, comités...).
- Recueillir les avis, questions et suggestions du public sur le scénario d'aménagement proposé.

La concertation portera en particulier sur :

- Le nombre de voie de circulation à prévoir par sens sur l'avenue Chanzy, entre les carrefours des boulevards Industrie/Jourdan et le boulevard Montmorency.
- La traversée à niveau sur la voie à prévoir entre les carrefours.
- La sécurisation des échanges modes doux au droit des carrefours.
- Le maintien de l'offre de stationnement actuel.
- Les aménagements spécifiques au droit de l'établissement scolaire et des commerces.

La concertation aura lieu du 24 novembre au 22 décembre 2023

Participez et donnez votre avis en :

- Vous informant sur aglo-laval.fr et la plaquette d'information à télécharger
- Répondant au questionnaire en ligne : aglo-laval.fr
- Participant à l'atelier de concertation du 20 décembre 2023 de 18h30 à 20h30 à la Maison de quartier du Pavement à Laval

